

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE 4 décembre 2014 Salle socio culturelle du MONTEIL**

### **24 Conseillers Communautaires Titulaires présents**

Monsieur Stéphane BRIANT, Commune d'ANTIGNAC,  
Monsieur Marc MAISONNEUVE, Commune de BASSIGNAC,  
Monsieur Gilles RIOS, Mme Nathalie TREINS et Monsieur Jean-Pierre GALEYRAND, Commune de CHAMPAGNAC,  
Madame Martine MONCOURIER, Messieurs Yves GOUTILLE et Thierry FONTY, Commune de CHAMPS SUR TARENTAINE/MARCHAL,  
Monsieur Philippe DELCHET, Commune de LA MONSELIE,  
Monsieur Jacques RIVET, Commune du MONTEIL,  
Monsieur Christophe MORANGE, Commune de MADIC,  
Messieurs Hervé GOUTILLE, Eric MOULIER et Léon PICARD, Madame Claire CHASTANG, Commune de SAIGNES,  
Monsieur Bertrand FORESTIER, Commune de SAUVAT,  
Messieurs Fabrice MEUNIER et Philippe DAUPHIN, Commune de VEBRET,  
Monsieur Guy LACAM, Madame Martine TRIVIAUX, Messieurs René BERGEAUD et Alain DELAGE, Madame Jeannine BROSSARD et Monsieur Bernard BOUVELOT, Commune d'YDES.

### **6 Conseillers Communautaires Titulaires excusés**

Monsieur Daniel CHEVALEYRE, qui a donné pouvoir à Monsieur Yves GOUTILLE, Commune de CHAMPS-SUR-TARENTAINE/MARCHAL,  
Monsieur Alain COUDERT, suppléé par Monsieur Jean-Paul MATHIEU, Commune de SAINT PIERRE,  
Monsieur Robert BONHOMME et sa suppléante Madame Joëlle NOEL, Commune de TREMOUILLE,  
Madame Catherine MAISONNEUVE, suppléée par Monsieur Gilbert CHANCEL, Commune de VEYRIERES,  
Madame Huguette GATINIOL, qui a donné pouvoir à Monsieur Guy LACAM, Madame Sophie TOURNADRE, qui a donné pouvoir à Monsieur René BERGEAUD, Commune d'YDES

Monsieur Jacques RIVET souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers Communautaires. A l'issue de la réunion, il invite l'ensemble des participants à un apéritif et un buffet offerts par la Commune du MONTEIL.

Vingt six conseillers sont présents (29 votants).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 40.

Le compte rendu du Conseil Communautaire en date du 2 octobre 2014, n'appelle aucune remarque et est donc validé par l'Assemblée.

Monsieur Jacques RIVET est désigné secrétaire de séance.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Schéma de Mutualisation des services et des moyens
- SYSTOM de Bort Artense : modification mise à disposition pour la déchetterie

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

## 1) *Schéma de Cohérence Territoriale* :

### A) Proposition de périmètre du futur SCOT

Monsieur MAISONNEUVE reprend la note du dossier communautaire relative au Schéma de Cohérence Territoriale et synthétise les grandes étapes d'un SCOT retracées dans trois documents distincts :

- Le rapport de présentation : constat partagé des caractéristiques, atouts et faiblesses du territoire et de chaque secteur géographique,
- Le PADD : projet d'aménagement et de développement durables qui définit à long terme pour le territoire les objectifs et le rôle de chaque secteur géographique,
- Le DOO : document d'orientations et d'objectifs qui détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace.

Le préalable essentiel d'un SCOT est de définir son périmètre. Il faudra ensuite créer un syndicat mixte et le doter de moyens administratifs, humains et financiers. Le SCOT est un outil pour que les élus imaginent puis mettent en place la politique publique à long terme, ce qui nécessite un travail technique non négligeable et un important investissement des élus.

Le Président expose que les services de l'Etat suggèrent aux intercommunalités de l'arrondissement de Mauriac de s'engager dans la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il rappelle que les statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense comprennent, au titre de l'aménagement de l'espace, la compétence suivante :

**A 1 - Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de schémas de secteur. Adhésion au syndicat mixte qui sera chargé de leur mise en œuvre.**

Par conséquent, le Président demande au Conseil Communautaire d'engager la Communauté de Communes Sumène Artense dans cette démarche.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le lancement d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;**
- **SOLLICITE auprès de M le Préfet du Cantal la définition du périmètre de ce SCoT regroupant les collectivités compétentes suivantes :**
  - **la Communauté de communes du Pays de Mauriac,**
  - **la Communauté de communes du Pays de Salers,**
  - **la Communauté de communes du Pays Gentiane,**
  - **la Communauté de communes Sumène-Artense ;**
- **VALIDE le principe de création d'un syndicat mixte fermé regroupant les collectivités locales du périmètre, pour porter le Schéma de Cohérence Territoriale.**

## 2) *Finances de la C.C.S.A.* :

Monsieur Guy LACAM, Vice-Président en charge des Finances de la C.C.S.A. présente les différents dossiers relatifs aux finances.

### A) Décisions modificatives concernant le budget et les budgets annexes 2014

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du Budget Général de la CCSA, exercice 2014, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter en dépenses les crédits supplémentaires compensés par les diminutions de crédits ou des recettes nouvelles.

**BUDGET GENERAL 2014 SECTION D'INVESTISSEMENT**

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
		DEPENSES	RECETTES
N°	INTITULE		
2031 (90)	<b>Régularisations comptes programme Outil moderne</b> Frais d'études	- 10 403,89 €	
2051 (90)	Concessions, droits similaires	+10 403,89 €	
	<b>Régularisations comptes ENS de la Pignole</b>		
2051 (91)	Concession de droits similaires	+3 600,00 €	
2318 (91)	Autres imm. corporelles en cours	- 3 600,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	

**BUDGET GENERAL 2014 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
		DEPENSES	RECETTES
N°	INTITULE		
022	Dépenses imprévues	- 35 899,00 €	
73918	Autres reversements sur impôts locaux (TASCOM)	+35 899,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses les crédits supplémentaires compensés par les diminutions de crédits indiquées ci-dessus.**

**BUDGET GENERAL 2014**

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
		DEPENSES	RECETTES
N°	INTITULE		
	<b>Cessions d'immobilisations (2 bus scolaires)</b>		
675 (042)	Valeurs comptables des imm..cédées	+ 6 657,71 €	
776 (042)	Différences sur réalisation		+ 3 057,71 €
775	Produits des cessions immobilisations		+ 3 600,00 €
192 (040)	Différences sur réalisation	+ 3 057,71 €	
024	Produits des cessions immobilisations		- 3 600,00 €
2182 (040)	Autres immobilisations		+ 6 657,71 €
	<b>TOTAL</b>	<b>9 715,42 €</b>	<b>9 715,42 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote en dépenses et en recettes les crédits supplémentaires compensés par les diminutions de crédits ou les recettes nouvelles indiquées ci-dessus.**

## **B) Admissions en non valeur TS exercice 2011**

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil Communautaire les difficultés que rencontre le Receveur Communautaire pour effectuer le recouvrement d'une redevance concernant les transports scolaires.

Monsieur le Receveur Communautaire, vu l'impossibilité d'assumer le recouvrement de cette redevance, demande l'admission en non-valeur de la somme suivante :

EXERCICE 2011 : Facture de 118,05 €. Redevable du rôle 42 du 12/09/2011 article 9 (Surendettement et décision effacement de la dette).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de cette redevance pour un montant de 118,05 €.**

## **C) Engagements des dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2015**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenue dans la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Président d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

En effet, désormais, dans l'attente du vote du budget primitif, le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits de la dette). Dans un souci d'une gestion efficace des finances intercommunales, Monsieur le Président sollicite cette autorisation.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président de la C.C.S.A. à appliquer l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 pour les chapitres budgétaires désignés ci-après dans la limite des sommes inscrites l'année précédente :**

### **Budget général :**

2183-62	Matériel informatique et de bureau	8 495,20 x 25 % =	2 123 €
2188-62	Achat de matériel	97 665,04 x 25 % =	24 416 €
2313-81	Grosses réparations bâtiments	40 000,00 x 25 % =	10 000 €
21318-83	Hébergements locatifs Accueil nouvelles populations	2 480,15 x 25 % =	620 €
2313-83	Hébergements locatifs Accueil nouvelles populations	205 174,28 x 25 % =	51 293 €
2031-84	Hôtel d'entreprises ZA	2 500,00 x 25 % =	625 €
2118-84	Hôtel d'entreprises ZA	18 200,00 x 25 % =	4 550 €
2183-84	Hôtel d'entreprises ZA	50 000,00 x 25 % =	12 500 €
2315-84	Hôtel d'entreprises ZA	586 455,45 x 25 % =	146 613 €
2161-85	Piste Verte	15 000,00 x 25 % =	3 750 €
2318-85	Piste Verte	217 761,97 x 25 % =	54 440 €
2031-84	Hôtel d'entreprises ZA	2 500,00 x 25 % =	625 €
21318-86	Pépinière plants arbres de haie	4 181,34 x 25 % =	1 045 €
2188-86	Pépinière plants arbres de haie	15 000,00 x 25 % =	3 750 €
2318-86	Pépinière plants arbres de haie	458 039,68 x 25 % =	114 509 €
2318-87	Aménagement sécurisation sites remarquables	43 646,84 x 25 % =	10 911 €
2318-88	Sentiers de randonnée	67 008,29 x 25 % =	16 752 €
2031-89	Site de Lastiouilles	2 500,00 x 25% =	625 €
2188-89	Site de Lastiouilles	35 660,86 x 25% =	8 915 €
2313-89	Site de Lastiouilles	15 978,45 x 25% =	3 994 €
2318-89	Site de Lastiouilles	83 164,14 x 25% =	20 791 €
2031-90	Outil moderne découverte des patrimoines	12 608,00 x 25 % =	3 152 €

2051-90	Outil moderne découverte des patrimoines	44 440,31 x 25 % =	11 110 €
2183-90	Outil moderne découverte des patrimoines	10 000,00 x 25 % =	2 500 €
2188-90	Outil moderne découverte des patrimoines	8 000,00 x 25 % =	2 000 €
2031-91	ENS de la Pignole	11 000,00 x 25% =	2 750 €
2318-91	ENS de la Pignole	26 990,00 x 25% =	6 747 €

Budget annexe des OM

2182-83	Matériel de transport	75 000,00 x 25 % =	18 750 €
2188-83	Autres immo. corporelles	22 308,16 x 25 % =	5 577 €

**D) Tarifs redevance spéciale et collecte des déchets pour la collectivité non adhérente à la C.C.S.A.**

Tarifs Redevance spéciale 2015

Monsieur le Vice-Président rappelle la délibération en date du 10 juin 2004 (Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juin 2004) instaurant la Redevance Spéciale.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de la Redevance Spéciale applicables pour l'année 2015.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **fixe pour 2015 les tarifs comme suit :**

- forfait annuel = 81 € (production hebdomadaire de déchets inférieure ou égale à 340 litres),
- tarif au litre = 0,014 € (pour les volumes supérieurs à 340 litres) ;

- **autorise Monsieur le Président à signer une convention concernant les conditions et modalités d'exécution de la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers avec tous les usagers potentiels.**

Collecte des déchets ménagers pour le lieu dit Voussaire, Communauté de Communes du Pays Gentiane :

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'Assemblée la convention ayant pour objet la collecte des déchets ménagers qui lie la Communauté de Communes Sumène Artense avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane pour le bourg de Voussaire.

Il propose au Conseil Communautaire de fixer les tarifs applicables pour l'année 2015.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour la collecte des ordures ménagères :**

- **Tarif horaire benne ordures ménagères avec chauffeur = 112,43 €**
- **Tarif horaire ripper = 41,82 €.**

**E) Fourniture de repas pour le service de repas à domicile de la C.C.S.A. : attribution du marché pour l'année 2015**

Monsieur le Président de la CAO présente les résultats comparatifs relatifs à la consultation concernant la préparation, la fourniture et le conditionnement des repas pour le service de portage de repas à domicile de la C.C.S.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru dans le journal d'annonces légales La Montagne le 17 octobre 2014 et sur le site internet achatpublic.com, trois prestataires ont répondu à l'appel d'offres.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner les offres les 18 et 28 novembre 2014.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- retient la proposition la mieux disante de SOLANID au tarif unitaire de 5,29 € HT le repas,
- dit que le marché débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée d'un an ferme renouvelable deux fois après accord des deux parties,
- dit que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets primitifs 2015, 2016 et 2017 et imputées sur les crédits prévus à cet effet.

**F) Indemnité de conseil et de préparation du budget pour le receveur communautaire**

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 24/2014 concernant les indemnités de conseil et de budget attribuées au Receveur Communautaire pour la durée du mandat. Suite à la mutation de Mme Isabelle SAHORES au 30 juin 2014, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'attribuer les indemnités de conseil et de préparation du budget à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à Monsieur Nicolas JOOS, Receveur communautaire et ce pour la durée du mandat.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 modifié relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Décide de demander le concours du Receveur Communautaire pour assurer des prestations de conseil pour la durée du mandat du Conseil Communautaire,
- Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et dit que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée :

**Pour l'année 2014 :**

- à Mme Isabelle SAHORES, Receveur Communautaire, pour 6 mois soit 50 % (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014),
- à M. Nicolas JOSS, Receveur Communautaire, pour 6 mois soit 50 % (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2014),

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, en totalité à Monsieur Nicolas JOOS**

- Décide de leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires conformément aux textes en vigueur selon les mêmes règles.

**G) Délibération concernant la reprise des terrains nécessaires à la construction de la pépinière d'entreprises (Budget général – Budget annexe Parc d'Activités Intercommunal)**

Monsieur le Vice-Président rappelle que les terrains viabilisés du Parc d'Activités Intercommunal Sumène Artense sont comptabilisés en stock au Budget Annexe du Parc d'Activités. Il propose donc que les terrains nécessaires à la construction de la pépinière d'entreprises soient repris dans le cadre du Budget Général de la Communauté de Communes. L'évaluation de la valeur de ces terrains a été établie conformément aux tarifs votés par délibération du 30 juin 2003.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la reprise au Budget Général des terrains nécessaires à la construction de la pépinière d'entreprises intercommunale pour la somme de 18 200 €.**

### **3) Commission développement :**

#### **A) Contractualisation avec la Région Auvergne**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une réunion d'information initiée par la Région Auvergne a eu lieu le 2 décembre 2014. Une présentation des nouveaux contrats Auvergne + 3<sup>ème</sup> génération a été faite par Monsieur Jean Michel GUERRE, Vice-Président de la Région Auvergne.

Le FRADDT réservé pour la C.C.S.A. s'élève à 508 923 € pour Auvergne + 3<sup>ème</sup> génération (2015/2017). Une attention particulière sera portée par la Région Auvergne sur les questions d'attractivité, de transition énergétique et de développement des usages numériques.

Pour poursuivre la démarche, une nouvelle réunion de travail sur la caractérisation du territoire et de la stratégie du Pays Haut Cantal Dordogne est programmée le mardi 13 janvier 2014 en présence des services de la Région Auvergne :

- présentation du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires),
- présentation des analyses réalisées par l'IRSTEA,
- présentation des études complémentaires réalisées par le Pays Haut Cantal Dordogne ainsi que de la stratégie « bien vivre ensemble »,
- échanges sur les deux axes prioritaires identifiés sur le futur contrat du Pays « Tourisme » et « Energies renouvelables (habitat, filières bois....) »,
- présentation du déploiement Très Haut Débit sur le territoire et de l'accompagnement proposé pour développer les usages numériques par le service numérique de la Région Auvergne.

#### **B) Validation candidature Leader 2014-2020 du Parc des Volcans d'Auvergne**

Monsieur le Président explique que le Syndicat Mixte du Parc Régional Naturel des Volcans d'Auvergne souhaite déposer une candidature pour une nouvelle génération Leader 2014-2020.

Il rappelle que le PRNVA avait été retenu pour la période 2007-2014 et que dans ce cadre, 125 projets ont pu bénéficier d'1,6 millions d'euros de fonds européens Leader sur le territoire du GAL.

Il précise que le projet de programme LEADER 2014-2020 porté par le GAL Volcans d'Auvergne s'appuie sur l'évaluation du précédent programme et une large démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Émane de ces réflexions, une stratégie basée sur trois grands axes déclinables en un plan d'actions regroupant sept objectifs opérationnels que le Président présente aux membres du Conseil Communautaire :

**Axe 1 : Mettre l'Homme au cœur du projet de territoire pour favoriser un développement responsable, inclusif et solidaire :**

- Encourager et accompagner les initiatives collectives pour renforcer la solidarité économique et sociale
- Développer des services adaptés et inventifs pour améliorer la qualité de vie locale
- Expérimenter une action culturelle créative en lien avec les acteurs du territoire

**Axe 2 : Faire de nos ressources naturelles un moteur de développement économique durable :**

- Développer une économie locale basée sur nos ressources naturelles et nos savoir-faire liés
- Capitaliser sur nos ressources naturelles pour adapter le territoire face au changement climatique

**Axe 3 : Valoriser notre territoire et ses spécificités, sources d'attractivité, d'ouverture et de fierté :**

- Encourager des démarches innovantes en faveur de la promotion du territoire
- Enrichir et développer les échanges en valorisant les ressources locales.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Approuve le contenu de la stratégie et du plan d'actions Leader 2015-2020 et soutient la candidature du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- Intègre la totalité du territoire de la Communauté de Communes Sumène Artense dans le territoire du nouveau programme Leader porté par le GAL Volcans d'Auvergne.

**C) Etude PLH : compte rendu de la réunion du 16/10/2014, pistes d'actions, programme « Habiter Mieux » et Projet d'Intérêt Général « Solidarités » du Conseil Général**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Sumène Artense a confié au Cabinet Ville et Habitat une étude intitulée : Stratégie et programme opérationnel « logement habitat ». Il fait le compte rendu de la réunion du comité de suivi de cette étude en date du 16 octobre 2014.

Dans le cadre de ce programme opérationnel du PLH intercommunal, il propose que la C.C.S.A. participe à la mise en œuvre de deux programmes :

- Le programme « Habiter Mieux » mis en place par l'Etat et qui fait l'objet d'un Contrat Local d'Engagement avec le Conseil Général du Cantal. Ce programme permet d'accorder une aide financière pour les travaux d'amélioration des performances énergétiques. Une aide aux travaux de rénovation thermique de 500 € pourrait être apportée par le C.C.S.A. aux propriétaires bailleurs ou occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

- Le Programme d'Intérêt Général Départemental (PIG) « Solidarités » qui sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce programme intègre le volet énergétique du programme « Habiter Mieux » mais inclut également un volet accessibilité et un volet lutte contre l'habitat indigne. Une aide aux travaux (rénovation thermique, lutte contre l'habitat indigne et autonomie des personnes) de 500 € pourrait être apportée par la C.C.S.A. aux propriétaires bailleurs ou occupants éligibles aux aides de l'ANAH.

Il précise que ces deux aides seraient cumulables.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Donne un avis favorable aux propositions de Monsieur le Président,
- Autorise le Président à signer le protocole d'aide à la rénovation thermique des logements privés avec l'ANAH dans le cadre du programme « Habiter Mieux » pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- Valide l'adhésion de la C.C.S.A. au PIG « Solidarités » du Cantal et autorise le Président à signer tout document concernant ce Projet d'Intérêt Général avec le Conseil Général du Cantal,
- Valide les objectifs quantitatifs annuels pour les années 2015, 2016 et 2017 comme suit :

Appréciation du projet	Objectifs annuels pour 2015/2016/2017			
	Objectifs CG15	Objectifs CCSA	Aide CCSA	Total Aide
Travaux identifiés dans le cadre du PIG "solidarité" (dont 15 logements Habiter Mieux)	195	23	500 €	11 500 €
Dont travaux de rénovation thermique projets éligibles au programme Habiter Mieux		15	500 €	7 500 €
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>23</b>		<b>19 000 €</b>



## **D) Etablissements recevant du public : proposition d'un agenda d'accessibilité programmé (loi du 28/04/2014)**

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) permet à tout propriétaire ou gestionnaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, qui était la date limite pour rendre accessibles les mairies, les écoles, les commerces, les cabinets libéraux, demeure.

Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous ses locaux, ses bureaux.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser les travaux dans un délai déterminé (jusqu'à trois ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

A titre exceptionnel et dans certaines conditions, ce délai peut porter sur deux périodes de trois ans.

**Le dossier d'AdAP doit obligatoirement être déposé avant le 27 septembre 2015.**

Une ordonnance du 24 novembre 2014 apporte quelques assouplissements pour les petites communes de moins de 500 habitants.

## **E) Réforme Territoriale : étude préalable à la fusion des communautés de communes**

Dans le cadre de la réforme territoriale annoncée, la C.C.S.A. a demandé à la DGFIP de préparer des simulations financières concernant le devenir de la fiscalité intercommunale et communale en cas de fusion avec les collectivités voisines.

D'autres thèmes devront être étudiés avant de prendre une décision : les compétences, la représentation au sein du conseil communautaire, la gestion des salariés. Un très important travail d'analyse doit donc être effectué par les services administratifs de la C.C.S.A.

Afin d'aider la directrice, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de donner un avis favorable à une demande de stage d'une durée de 22 semaines émanant d'une étudiante en Master 2 « Dynamique territoriale et aménagement rural » à l'Université de Clermont Ferrand II. Cette stagiaire ferait son mémoire de stage sur la réforme territoriale et particulièrement sur la fusion des Communautés de Communes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Valide la proposition du Président et l'autorise à signer la convention de stage avec l'Université de Clermont II concernant Lucie GRATEL, étudiante en M2P Dynamique territoriale et aménagement rural,**
- **Dit que Mme Lucie GRATEL percevra pendant la durée de son stage, soit du 27/04/2015 au 30/09/2015, une gratification mensuelle à hauteur de 436,05 € (ou montant légal minimum à la date du stage),**
- **Précise que lorsqu'elle aura à se déplacer pour les besoins du service, Madame Lucie GRATEL sera remboursée de ses frais de déplacement durant sa période de stage, selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 et n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifiés par l'arrêté du 26 août 2008 qui fixent les modalités du versement des indemnités et de la prise en charge des frais de déplacement.**

## **F) Pépinière d'entreprises à Ydes et réhabilitation de l'ancien presbytère d'Antignac : avenants aux marchés en cours**

### **Pépinière d'entreprises à Ydes**

Monsieur le Président rappelle la délibération N° B02B du Bureau en date du 22 janvier 2014 concernant l'attribution du marché suite à appel d'offres pour la création d'une pépinière d'entreprises sur le Parc d'Activités Intercommunal d'Ydes.

Il informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier la consistance des prestations du lot 04 : Ossature bois, bardage, menuiseries intérieures :

- Modification pour raisons esthétiques : l'habillage en lambris PVC de la sous face des débords de toit ne sera pas effectué. Les bacs acier de la toiture resteront apparents.

Il propose de signer l'avenant relatif à cette moins value avec l'attributaire concerné.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au Lot 04 : Ossature bois, bardage, menuiseries intérieures avec l'entreprise attributaire GOUNY TMB d'Ussel pour un montant HT de – 7 920,00 € HT soit - 9 504,00 € TTC.**

### **Réhabilitation de l'ancien presbytère d'Antignac en logement et atelier**

Monsieur le Président rappelle la délibération N° B01B du Bureau en date du 22 janvier 2014 concernant l'attribution du marché suite à appel d'offres pour la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Antignac en logement et atelier.

Il informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier la consistance des prestations du lot 02 : Couverture Zinguerie et du lot 08 : Electricité :

- Adaptation des ouvrages de zinguerie,
- Travaux en moins : antenne télévision non posée,
- Installation appareillages en triphasé non prévue initialement.

Ces travaux n'ayant pu être prévus initialement, il propose de signer des avenants avec l'attributaire des 2 lots concernés.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N° 2 au Lot 02 : Couverture, Zinguerie avec l'entreprise attributaire SARL RITOU Hervé pour un montant HT de 217,00 € soit 260,40 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au Lot 08 : Electricité avec l'entreprise attributaire SARL CHAMPS ENERGIES pour un montant HT de 818,15 € soit 981,78 € TTC.**

### **G) Extension du Parc d'Activités Intercommunal : validation APD**

Monsieur MAISONNEUVE rappelle que le projet d'aménagement du Parc d'Activités Sumène Artense prévoyait un programme d'aménagement sur une surface d'environ 5 ha. La première tranche a été finalisée en 2008 et a permis de viabiliser 23 000 m<sup>2</sup> de surface cessible.

Ce projet d'extension reprend globalement l'ensemble des caractéristiques (voiries, réseaux divers, espaces verts) du projet initial. Seul le dimensionnement et l'orientation de la raquette de retournement ont été légèrement modifiés afin d'optimiser le coût et les disponibilités en terrain. La surface à viabiliser avoisine les 9 000 m<sup>2</sup>.

L'estimatif détaillé des travaux s'élève à 213 400,50 € HT (Hors frais de raccordement des réseaux ethors maîtrise d'œuvre). La maîtrise d'œuvre est évaluée à 17 078,04 € HT soit un total général de 230 478,54 €. Une subvention de 58 071,00 € au titre de la DETR 2014 a été acquise.

Le Conseil Général du Cantal nous accorderait également une subvention au titre du Fonds d'Initiative Locale de 50 000 €.

Soit un total de subventions de 108 071 €.

L'autofinancement de la CCSA s'élèverait donc à ce jour à hauteur de 122 407,54 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'APD et le plan de financement présentés et autorise Monsieur Président à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général du Cantal. Il est précisé que le montant des travaux devrait être revu à la baisse avec le maître d'œuvre afin de tenir compte de quelques modifications souhaitables quant à la dimension de la raquette de retournement.**

#### **H) Transport à la demande : proposition de modification du service**

Suite à une étude d'opportunité et de faisabilité réalisée par la société spécialisée ITER en 2011, la CCSA a mis en place depuis 1<sup>er</sup> septembre 2013 un service de transport à la demande sur la base des caractéristiques suivantes :

- Un service TAD visant en priorité le **public « jeunes »**, pour des motifs de déplacement liés à la **formation** et l'accès aux **services de santé** dans les pôles externes de Mauriac, Aurillac et Clermont-Ferrand
- Des services qui consistent en un rabatement vers Ydes et Lanobre sur les lignes régulières gérées par le Conseil Régional d'Auvergne et le Conseil Général du Cantal
  - 1 desserte hebdomadaire vers Mauriac et Aurillac, le mardi
  - 1 desserte hebdomadaire vers Clermont-Ferrand, le vendredi
- Une tarification du service en adéquation avec le tarif unique du Conseil Général du Cantal soit à **1.50€ l'alleret 3.00€ l'aller-retour**
- La délégation de la gestion du service au secteur privé «Société Taxi Willy » via la signature d'un contrat d'exploitation dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée

Effectif depuis 1 an, le service de transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes présente une **fréquentation « très décevante »** et bien en deçà des prévisions :

Un service effectué pour 2 personnes alors que nous avons envisagé en première année un peu plus de 2 services par semaine avec une moyenne de 3 usagers par service.

Une réorganisation du service TAD Sumène Artense est envisagée pour l'année 2 de fonctionnement sur la base d'une réorientation de l'offre.

Dans un contexte de développement territorial de plus en plus résidentiel (actions liées notamment à l'attractivité du territoire et au développement des services à la population) et associant des contraintes démographiques et naturelles importantes (faible densité de population, éloignement des services, vieillissement de la population), la mobilité devient un enjeu majeur auquel la collectivité doit s'intéresser.

La redéfinition du service de transport à la demande mis en place par la CCSA doit répondre à cet enjeu en recherchant une mobilité plus durable : respectueuse de l'environnement, des personnes et source de développement économique.

C'est ce concept, associé aux incontournables contraintes budgétaires qui a guidé le choix exposé ci après validé par les membres du bureau.

Il est proposé que le service TAD permette à tous les habitants de la CC Sumène Artense de se rendre vers les principaux pôles internes pour des besoins « obligés » (démarches administratives, courses, santé..). Cette orientation décline un service de TAD qui doit conforter le caractère multipolaire du territoire et doit permettre de jouer les complémentarités entre communes.

#### **Les moyens proposés :**

- Une offre de TAD hebdomadaire sur 4 secteurs et vers les 4 principaux pôles de services : Champagnac, Champs sur Tarentaine, Ydes, Saignes (les jours et temps de séjour sont à préciser en lien avec les services à cibler : permanences administratives et sociales, marchés hebdomadaires, offre de santé, ...)

- Une tarification du service en adéquation avec le tarif unique du Conseil Général du Cantal soit à **1.50€ l'alleret 3.00€ l'aller-retour**
- La délégation de la gestion du service au secteur privé via la signature de conventions avec l'ensemble des professionnels intéressés et possédant une licence sur le territoire
- Un démarrage courant 2015 dans le cadre d'une expérimentation de 1 an
- Une réservation faite par la CCSA ou l'office du tourisme afin de mutualiser au mieux les courses. Cette option bien que génératrice d'activités pour les services de la CCSA (ou de l'OT intercommunal) doit permettre de limiter le nombre de courses en regroupant si nécessaire les usagers sur un même transporteur.
- Outre la communication papier, une offre internet (site de la CCSA ou site spécifique pourrait regrouper les informations liées aux mobilités en Sumène Artense : offre TAD ; service de transport scolaire, ligne régulière, aire de covoiturage, ...)

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions. L'agent de développement en charge de ce dossier prendra contact avec les maires des quatre bourgs centres afin de définir les plages horaires les plus adaptées.**

**I) Actions en faveur de l'agriculture : point sur le Marché au Cadran et audit sur la faisabilité d'un atelier de transformation**

Eric MOULIER fait un bilan sur le Syndicat Mixte du Marché au Cadran des Rédines de Mauriac où il siège en tant que représentant de la C.C.S.A.

Composition du syndicat mixte : Conseil Général du Cantal, Ville de Mauriac, Communautés de Communes du Pays de Mauriac, du Pays de Salers, de Gentiane et Sumène-Artense, CCI du Cantal et la Chambre d'Agriculture.

La ville de Mauriac a mis par convention le site à disposition du Syndicat Mixte.

La Communauté de Communes Sumène-Artense a participé au capital du Syndicat mixte à hauteur de 15 000 €.

Le montant total de l'investissement s'élève à 1 700 000 € porté par deux structures le Syndicat Mixte (pour 1 200 000 €) et 500 000 € pour la Société Anonyme Simplifiée (SAS) qui gère la structure.

La Société Anonyme Simplifiée (SAS) est composée de 450 associés : 400 éleveurs et 50 négociants.

Début d'activité : 1<sup>er</sup> trimestre 2014

Création de 3 emplois équivalent temps plein

La SAS paie un loyer au Syndicat Mixte correspondant au montant de l'emprunt contracté par le Syndicat Mixte (250 000 €)

Le bilan à ce jour 2014 : 45 marchés et apports de 14 000 animaux (objectif 15 000 pour une année complète).

Répartition : 11 000 broutards et 3 000 vaches et jeunes bovins.

Bilan très encourageant pour cette première année de fonctionnement.

Monsieur MOULIER présente ensuite une synthèse des problèmes rencontrés par la Coopérative ACAJOU des Volcans.

Un groupe de travail (Membres du CA de la Coopérative Acajou, Expert Comptable, Communautés de Communes du Pays Gentiane et Sumène-Artense, Gal LEADER du Parc des Volcans, Conseil Général et Conseil Régional) s'est réuni le 7 novembre 2014 à la CC du Pays Gentiane à Riomès Montagnes.

L'objet de cette rencontre était le suivant :

Comment accompagner la coopérative Acajou des Volcans, composée d'agriculteurs du Pays Gentiane qui commercialise des bovins de la race Salers (Marque Parc des Volcans) :

- Abattage à Neussargues
- Découpe à l'atelier de transformation de Riomès Montagnes
- Vente directe par colis ou magasin sur place.

30 éleveurs, 2 salariés (bouchers)

70 tonnes de viande bovine commercialisées en 2014 (objectif 120 tonnes)

Un projet de développement a été évoqué :

- Ouvrir la coopérative à de nouveaux adhérents sur un axe géographique plus important (autres communautés de communes)
- Augmenter le tonnage commercialisé,
- Diversifier la production (nouvelles gammes de produits commercialisés)

Il est proposé au conseil communautaire de répondre favorablement à la demande d'un audit et d'une étude de faisabilité sur le devenir de la structure Coopérative Acajou des Volcans.

Le coût approximatif estimé : 12 000 € HT

Financement estimatif :

Programme LEADER : 50 % soit 6 000 €

Communauté de Communes Gentiane : 25 % soit 3 000 €

Communauté de Communes Sumène Artense : 25 % soit 3 000 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition à condition que la Communauté de Communes du Pays Gentiane soit également favorable et participe financièrement à cette étude.**

#### **J) Convention de mise à disposition SIG (Système d'Information Géographique) Atlas.Cantal avec le Conseil Général du Cantal**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre du programme CyberCantal Services, le Conseil Général du Cantal a souhaité mettre à la disposition des Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et Syndicats du département, un Système d'Information Géographique (SIG) performant exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et d'aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire. Un projet de convention est annexé à cette délibération.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de participer à ce projet.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr » et autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique exploitable par un navigateur Web avec le Conseil Général du Cantal.**

#### ***4) Commission Enfance Jeunesse :***

##### **A) Validation du Budget 2015 du Relais Petite Enfance**

Monsieur le Président rappelle la délibération n°89/2010 confiant la mise en œuvre du Relais Petite Enfance à l'A.D.M.R. de Saignes et la convention définissant les conditions de ce partenariat.

Madame Mireille LEYMONIE présente à l'Assemblée le budget prévisionnel 2015 s'élevant à 40 572,12 €, proposé par l'ADMR de Saignes.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- valide le budget prévisionnel 2015 du Relais Petite Enfance (voir annexe 1)
- dit que la subvention d'équilibre annuelle de la C.C.S.A. sera versée dans les conditions définies à l'article 4 de la convention de partenariat en date du 2 mars 2011.

**B) Actions jeunesse et appel à projet CAF : demande de financement Région et autres partenaires potentiels**

**Financement Région**

Mme Claire CHASTANG rappelle que la Communauté de Communes Sumène Artense, dans le cadre de sa compétence jeunesse, a décidé de structurer une offre de loisirs à destination des adolescents. Cette fiche action, validée dans le cadre de la contractualisation « Auvergne+ 2<sup>ème</sup> génération » bénéficiera de subventions au titre du FRADDT de la Région Auvergne. Elle présente le projet validé par la Commission Enfance Jeunesse intitulé : Structuration de la filière escalade en Sumène Artense. La première phase de projet regroupe deux actions :

- Acquisition d'une structure d'escalade mobile n'ayant pas d'obligation de brevet d'état escalade afin d'initier les jeunes à l'activité escalade en toute sécurité,
- Etude de faisabilité d'une via ferrata sur le Rocher d'Urlande sur les communes d'Antignac et de St Etienne de Chaumeil.

Elle précise que ce projet fera l'objet d'une deuxième phase avec remise en état des sites d'escalades situés sur le territoire de la C.C.S.A.

Elle présente le plan de financement afférent à cette offre de loisirs et précise que l'acquisition de la structure mobile pourrait également bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet déposé auprès de la CAF du CANTAL (voir ci-dessous).

Le Président demande au Conseil Communautaire de valider le projet et le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions afférentes auprès des partenaires, en particulier la Région Auvergne et la CAF.

Il informe également l'Assemblée qu'un partenariat est envisagé sur le projet Via Ferrata avec la Communauté de Communes du Pays Gentiane puisque le Rocher d'Urlande est mitoyen aux deux EPCI.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le projet ci-dessus exposé ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous indiqué et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
DESIGNATION	MONTANT HT	PARTENAIRES	MONTANT	POURCENTAGE
Structure mobile escalade	33 000,00 €	REGION AUVERGNE	26 500,00 €	50,00 %
Etude site d'escalade Via ferrata	20 000,00 €	CAF DU CANTAL 30 % structure mobile escalade	9 900,00 €	18,68 %
		Autofinancement CCSA	16 600,00 €	31,32 %
<b>TOTAL</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>53 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

## **Appel à projet CAF**

Mme CHASTANG rappelle que la Communauté de Communes Sumène Artense, dans le cadre de sa compétence jeunesse, a décidé de structurer une offre de loisirs à destination des adolescents. La Commission Enfance Jeunesse a décidé de répondre à un appel à projet de la CAF du Cantal intitulé : « Fonds Publics et Territoires » qui soutient les projets portés par les adolescents de 11 à 17 ans.

Le projet sur trois ans 2015,2016 et 2017 regroupe plusieurs actions :

- Mise en place d'un cycle d'initiation sur l'activité escalade avec acquisition d'une structure d'escalade mobile n'ayant pas d'obligation de brevet d'état escalade, création d'un topoguide escalade, mini séjour escalade à l'extérieur du territoire, étude de faisabilité pour une Via Ferrata,
- Organisation d'un Animathlon (triathlon pour les jeunes) : canoë, VTT et course à pied.

Elle présente le plan de financement afférent à cette offre de loisirs et précise que ces différents projets portés par les adolescents pourraient bénéficier d'une subvention dans le cadre de l'appel à projet de la CAF du Cantal.

Le Président demande au Conseil Communautaire de valider le projet et le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions afférentes auprès des partenaires, en particulier la CAF du Cantal.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le projet ci-dessus exposé ainsi que le budget et le plan de financement prévisionnel (annexe 2) et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la CAF du Cantal.**

## **5) *Commission Tourisme :***

### **A) Label Pavillon Bleu : dépôt du dossier au Conseil Régional, pouvoir au Bureau pour les marchés concernant l'accessibilité**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Sumène Artense a déposé pour le compte de la Commune de Trémouille le dossier de candidature au label Pavillon Bleu. Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique qui symbolise une qualité environnementale exemplaire. Le label Pavillon Bleu prend en compte de multiples critères, pour le site de baignade mais aussi sur l'ensemble de la Commune.

Ceux-ci sont répartis en 4 catégories :

- Des critères liés à l'éducation à l'environnement.
- Des critères liés à l'environnement général et à la gestion du site.
- Des critères liés à la gestion des déchets.
- Des critères liés à la gestion de l'eau et du milieu.

L'obtention du label n'est pas une certitude. Toutefois, quelle que soit l'issue de la demande de labellisation, des travaux de mise en accessibilité du site de Lastiouilles devront être conduits.

La Communauté de Communes a obtenu une subvention du Conseil Général au titre du FIL dans le cadre des investissements en lien avec le programme de labellisation Pavillon Bleu. Une subvention EDF a également été attribuée pour 15 000 €.

Ce projet est aussi finançable par le Conseil Régional et l'Etat via la DETR. Le Conseil Régional, dans le cadre d'un contrat de qualification des eaux de baignade pourrait ainsi soutenir financièrement le programme à la même hauteur que le Conseil Général sur le Fonds Régional d'Intervention Touristique (FRIT) et le Tourisme et Handicap.

Le Président demande au Conseil Communautaire de valider le projet et le plan de financement prévisionnel et de l'autoriser à déposer les demandes de subventions afférentes en particulier DETR et Conseil Régional.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessous indiqué et autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention.**

**Dépenses prévisionnelles pour le programme d'investissement**

		HT	TTC
Accessibilité handicap	Mise en accessibilité extérieure	64 151,00 €	76 981,20 €
	Mise en accessibilité des bâtiments	37 170,00 €	44 604,00 €
	Accessibilité activités 2 tiralo et 1 mainaleau	6 994,00 €	8 146,45 €
Sensibilisation à l'environnement	Création de 5 000 cendriers de plage écologiques	2 500,00 €	3 000,00 €
	Application numérique	Réalisé	
	Création d'un sentier d'interprétation	Réalisé	
	Interventions du CPIE du la haute Auvergne	700,00 €	840,00 €
	Mise en place d'une exposition du PNR	Prêt gratuit	
	Limitateurs de débits	1 500,00 €	1 800,00 €
Tri sélectif	4 points de 3 poubelles habillage bois	3 663,32 €	4 395,98 €
Affichage	Pose de 3 panneaux d'information Pavillon Bleu	405,00 €	405,00 €
	Pose de panneaux d'attention (10)	60,00 €	60,00 €
	Achat d'un drapeau pavillon bleu	184,00 €	184,00 €
<b>Total Investissement</b>		<b>117 327,32 €</b>	<b>140 416,63 €</b>

**Plan de financement prévisionnel**

Conseil Général (FIL)	26 398,00 €	22,50%
Conseil Régional, contrat de qualification des eaux de baignade, FRIT et Tourisme et Handicap	26 398,00 €	22,50%
EDF	15 000,00 €	12,78%
DETR	26 065,86 €	22,22%
Autofinancement	23 465,46 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>117 327,32 €</b>	

**B) Office de Tourisme de Sumène Artense : Présentation du projet 2015, Convention d'objectifs 2015-2017 et validation du budget 2015**

*Monsieur Yves GOUTILLE à qui Monsieur Daniel CHEVALEYRE, concerné en tant que Président de l'Office de Tourisme de Sumène Artense, a donné son pouvoir, ne votera qu'en son nom pour cette délibération.*

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 10 décembre 2009, la Communauté de Communes Sumène Artense a souhaité la mise en place d'un office de tourisme associatif sur le territoire intercommunal.

La CCSA et l'OTSA avaient alors défini leur partenariat dans l'exercice de la compétence communautaire B4 : « Elaboration et mise en œuvre d'une politique de développement touristique : Coordination des acteurs et des activités touristiques et promotion de l'activité touristique du territoire de la Communauté de Communes Sumène Artense » ainsi que les modalités de financement de l'OTSA par la CCSA, dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale.

Il propose au Conseil Communautaire de valider une nouvelle convention d'objectifs pour une durée de 3 ans et donne lecture du projet de convention 2015 – 2017, qui prévoit toutes les actions permanentes et obligatoires que la CCSA demande à l'Office de Tourisme de réaliser.

Monsieur le Président présente ensuite à l'Assemblée le projet annuel 2015 de l'Office de Tourisme de Sumène Artense ainsi que son budget associé.



Il précise que la Communauté de Communes Sumène Artense contribuera en 2015 au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Sumène Artense par une dotation annuelle de 120 000 € (105 000 € subvention de fonctionnement et 15 000 € pour le site internet de la CCSA) versée en trois acomptes selon les modalités de l'article III de la convention d'objectifs 2015 – 2017.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité soit 28 voix pour, valide le projet de convention d'objectifs 2015 – 2017 entre la C.C.S.A. et l'O.T.S.A. (voir document dossier Conseil Communautaire), autorise le Président à procéder à sa signature et valide le projet 2015 de l'Office de Tourisme de Sumène Artense ainsi que son budget annuel 2015.**

### **C) Avenant à la convention avec le CG concernant l'ENS de la Pignole**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions sur l'ENS de la Pignole, celui-ci a été retravaillé et un avenant à la convention avec le CG 15 doit être signé.

Les principales modifications apportées concernent le phasage, la fusion d'actions et la réévaluation des coûts, d'où des modifications dans la numérotation des fiches actions par rapport au précédent schéma directeur.

D'un point de vue financier global, le budget est inférieur de 5 000 € par rapport au programme initial. La participation financière de la CCSA est également revue à la baisse.

#### **• Volet connaissance :**

- les actions 1 (évaluation de l'évolution de la tourbière) et 5 (étude hydrologique du bassin versant) ont été regroupées pour un montant total identique à celui du programme initial soit 13 000 € répartis sur 2014 (7 000 €) et 2015 (6 000€). Le montage financier fait intervenir l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 60% du montant total : 7 800 €. Le montage du dossier a été confié au PNRVA.
- Actions 2 (suivi d'une population d'odonate) et 3 bis (recherche d'une espèce de papillon) regroupées. Fin de mise en œuvre cette année. Le coût est inférieur au coût initial prévu : 2 000€ au lieu de 3 800 €.
- Action 3 (recherche de 2 espèces de papillons d'intérêt communautaire) : terminée en 2013 et pris en charge à 100% par Natura 2000.
- Action 4 (Compléments de données naturalistes) : Action à réaliser en 2015, maîtrise d'ouvrage CCSA. 20% de l'action sera financée par la CCSA, soit 600 €.

#### **• Volet gestion – Maintenir les habitats, la biodiversité et l'intégrité du site, actions 5 et 6 :**

- Action 5 : Maintien d'un pâturage extensif dans la zone tampon. RAS.
- Action 6 : Maintien des boisements et de pratiques forestières durables. Action finie en 2013.

#### **• Volet valorisation :**

##### **Organiser la découverte du site et du territoire, actions 7 et 8 :**

- Action 7 : valorisation de l'aire de l'accueil.
  - Convention à signer avec les propriétaires et nettoyage à réaliser.
  - Un panneau d'accueil doit être installé sur cette aire.
- Action 8 : Découverte de la tourbière dans un circuit de randonnée.
  - Le cheminement pour accéder au lac dans un circuit de randonnée est trop difficilement réalisable. L'action va donc se recentrer sur l'aménagement d'un promontoire, lui aussi compliqué pour l'obtention de conventions de passage avec les propriétaires. Le montant est

légèrement revu à la baisse : 15 000 € sont prévus pour cette action dont 3 000 € pris en charge par la CCSA.

#### Sensibiliser aux intérêts de la conservation du site – Actions 8 et 9.

- Ces actions doivent être affinées dans leur contenu : mise en place et organisation d'animations + création de contenus pédagogiques.
- Action 9 : mise en place et organisation d'animations : La répartition de l'action est revue sur 3 ans au lieu de 4, d'où un montant légèrement revu à la baisse.
- Action 10 : Création de contenu pédagogique : Le film de l'outil moderne a été réalisé. Il pourrait être complété par la création de fiches pédagogiques à destination des écoles.

#### Volet communication, Action11 : Développement d'outils de communication et formation des professionnels :

Maintenue pour 2015. Elle pourrait être complétée par un affichage et de la signalétique, d'où un montant revu à la hausse : 5 000 €.

#### Volet animation – Actions 12 et 13 , mise en œuvre du schéma et évaluation de la gestion :

Il s'agit de l'animation réalisée par l'agent de développement tourisme de la CCSA. Il a été proposé pour 2014, 25 jours d'animation ; 2015 : 20 jours ; 2016 : 20 jours. (Cette répartition est à revoir au vu du temps réellement passé).

Ce projet d'avenant devra être validé par le Comité de Pilotage. Celui-ci devrait être réuni en début d'année 2015. Il convient que la CCSA valide ce nouveau programme sur le principe.

La CCSA doit également solliciter les aides auprès du Conseil Général pour les actions déjà engagées et finalisées :

- Action 1 : Diagnostic fonctionnel de la tourbière.
- Action 2 : Suivi d'une population d'odonates et recherche d'une espèce de papillon
- Action 12 : Animation

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ce nouveau programme et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec le Conseil Général du Cantal après avis du Comité de Pilotage. Il autorise le Président à prendre en compte d'éventuelles modifications budgétaires dans la cadre du budget global de l'opération.**

#### **D) Sécurisation et aménagement du Saut de la Saule**

En accord avec Mme Delcouderc-Juillard, Présidente de la Communauté de Communes Val et Plateaux Bortois, il est proposé de trouver une solution pour remplacer la passerelle du Saut de la Saule qui est hors d'usage. Un équipement type passerelle himalayenne ou pont de singe pourrait convenir. Il serait également nécessaire de démonter l'ancienne passerelle dans un souci de sécurité. Il est proposé de confier une étude préliminaire à la Sarl Artense Ingénierie de Ydes. Coût évalué de la maîtrise d'œuvre à 5 % du montant HT des travaux.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et confie l'étude préliminaire et la maîtrise d'œuvre de ce projet à la Sarl Artense Ingénierie.**

### **6) *Commission Culture :***

#### **A) Avenant à la convention avec l'Ecole de Musique du Nord Cantal**

Monsieur Stéphane BRIANT, Vice Président en charge de la culture rappelle à l'Assemblée le partenariat existant depuis sept ans avec l'école de Musique du Nord Cantal concernant les élèves du territoire.

La structure d'arrondissement prévue dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques n'ayant pas été mise en place, l'Ecole de Musique du Nord Cantal voit sa subvention départementale baisser de 25% à 20 %. L'Ecole de Musique du Nord Cantal sollicite les collectivités afin qu'exceptionnellement, elles attribuent une subvention complémentaire à hauteur de 5 % de la subvention du Conseil Général, aide calculée au prorata du nombre d'élèves résidant sur le territoire de la C.C.S.A.

Pour la Communauté de Communes Sumène Artense, cette subvention complémentaire s'élève à 314,79 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable au versement, à titre exceptionnel, d'une subvention complémentaire de 314,79 € au titre de l'année scolaire 2013/2014 à l'Ecole de Musique du Nord Cantal.**

### **B) Festival C'émouvoir : 3,4 et 5 juillet 2015**

Stéphane BRIANT demande au Conseil Communautaire de reconduire le festival C'Mouvoir, porté par la Communauté de Communes Sumène Artense en partenariat avec l'Oasis d'à côté.

Il propose durant trois jours de mettre en valeur les sites patrimoniaux du territoire, et notamment les sites remarquables identifiés sur la Communauté de Communes, par la poésie et la musique.

La poésie est ici un langage universel, créateur de lien social et de rencontres. L'accueil de poètes sera soutenu par une programmation musicale de grande qualité, orientée sur la découverte des musiques du monde.

Au programme : lectures, performances, randonnées poétiques et musicales, concerts...

Ce projet d'envergure sera soutenu également par Marc DELOUZE, comme parrain du festival, acteur de la culture au niveau national. De plus l'édition 2015 disposera du soutien de l'office de tourisme de Sumène Artense pour l'organisation technique et matérielle ainsi que pour tous les supports de communication afin de favoriser la mise en tourisme de l'évènement.

La Communauté de Communes sera l'organisatrice principale du festival : montage des dossiers de subventions, gestion administrative des contrats des artistes, mise en place de la logistique et technique du festival, communication. L'association gardera la direction littéraire du festival : proposition des poètes. Elle se chargera des repas des poètes, de l'installation d'un lieu d'accueil convivial pour les poètes. Durant le festival, elle proposera sur les sites investis des espaces de rencontres avec buvette et repas. Les recettes du festival permettront à l'association de proposer durant l'année des ateliers d'écriture à destination des élèves, une foire aux livres...

La programmation entière sera discutée lors d'une réunion avec les membres de l'association fin décembre.

### **Budget prévisionnel festival C'Mouvoir 2015**

<b>Charges</b>	Charges en personnel (non artistique)	
	Budget artistique (cachets /c	10 000 €
	Budget technique	1 200 €
	Communication	1 500 €
	Autres charges/ (toutes les autres charges, y/c les défraiements artistiques)	2 300 €
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>15 000 €</b>
<b>Produits</b>	Conseil Régional	4 000 €
	Conseil Général	4 500 €
	C.C.S.A.	6 000 €
	Sponsors	500 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 000 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions et ce budget prévisionnel du festival C'Mouvoir.**

### **C) Mise en place d'expositions sur la Piste Verte, année 2015**

Monsieur BRIANT invite le conseil communautaire à reconduire des projets d'expositions sur la Piste des arts.

La Communauté de Communes Sumène Artense se propose à travers un projet d'art contemporain de réécrire l'histoire de cette voie ferrée. La Piste Verte devient désormais la « Piste des arts », projet d'exposition à ciel ouvert.

Ce projet issu d'une réflexion partagée, aux approches transversales artistiques, environnementales et territoriales témoignent d'une volonté forte de transformer ce site en lieu de référence pour la valorisation culturelle et artistique du territoire.

#### **Un projet d'exposition en lien avec le Pays Haut Cantal Dordogne**

Il est proposé de mettre en place des projets d'exposition d'art contemporain en lien avec d'autres partenaires sur le Pays Haut Cantal Dordogne :

- Le Château de la Trémolière à Anglards de Salers
- La Chapelle Marmontel à Mauriac
- La Piste des Arts en Sumène Artense
- Le Pays Gentiane

Ces expositions communes de mai à septembre accueilleront des artistes de renommée nationale, voir internationale avec le soutien de la DRAC Auvergne, du FRAC Auvergne, du Conseil Régional et du Conseil Général. Autour de ces expositions seront proposés des projets de médiation avec les écoles et le tout public. Le budget précis de ce projet n'est par encore défini à ce jour.

#### **Des bâches photographiques sur la Piste des Arts :**

Au fil de la saison culturelle seront proposées, également sur les poteaux, des bâches photographiques issues des résidences artistiques et des projets culturels.

Après avoir accueilli la restitution des photographies du stage de l'Ecole de la Photographie de Bruxelles, la commission culture propose en 2015 de restituer les photographies de Pierrick Delobelle du projet de Claire Dé « Jaune Orange » Budget évalué à 3 500 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise le Président à engager les dépenses correspondantes.**

### **D) Restitution projet Claire Dé « Jaune Orange » en 2015**

Suite à une réunion avec les enseignants du territoire, la commission culture propose au conseil communautaire de valider l'édition d'un livret des photographies de Pierrick Delobelle. Ce livret sera à disposition des familles dans les bibliothèques des écoles et au sein des médiathèques et bibliothèques du territoire.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition et autorise le Président à engager les dépenses correspondantes.**

### **E) Convention d'objectifs culturels 2014/2015 avec le CG15**

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs culturels 2014-2015 avec le Conseil Général du Cantal.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'objectifs 2014/2015 avec la Conseil Général.**

## **7) *Gestion des Personnels :***

### **A) Dispositif de résorption de l'emploi précaire : accès à la titularisation pour les agents de développement remplissant les conditions**

Le dossier de la CCSA a reçu un avis défavorable de la Préfecture et du CTP en date du 18 novembre 2014. Pas de possibilité de titularisation à ce jour.

### **B) Jouets de Noël pour les enfants du personnel**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la C.C.S.A. offre tous les ans à chaque enfant du personnel de moins de 13 ans un cadeau de Noël. Il propose de réévaluer le montant de ce cadeau à compter de Noël 2014.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'achat de jouets, à l'occasion de chaque Noël à compter de 2014, pour les enfants du personnel âgés de moins de treize ans et précise que le budget annuel consacré à ces achats sera évalué à raison de 40 € par enfant de moins de treize ans.**

### **C) Avancements de grade des agents fonctionnaires et mise à jour du régime indemnitaire pour 2015**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire en tenant compte des avancements de grade et des promotions de l'année 2014 et 2015 conformément aux textes en vigueur. **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à mettre à jour le régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

### **D) Agents contractuels : avancements 2015 et avenant au contrat à durée déterminée de l'agent de développement tourisme**

#### Agents contractuels : avancements 2015

Les avancements 2015 concernent cette année deux agents.

- Médiateur socio sportif en CDD : + 10 points au 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Agent de développement culturel en CDI : + 11 points au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

#### Avenant au contrat à durée déterminée de l'agent de développement tourisme

Monsieur le Président rappelle que M. Jérôme ANTHOINE, Agent de développement Tourisme, bénéficie à la Communauté de Communes Sumène Artense, d'un contrat à durée déterminée à temps plein (35 heures hebdomadaires) dont le terme est fixé au 26 janvier 2017.

Il précise que, compte tenu de sa nouvelle organisation, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Sumène Artense, a validé le 1<sup>er</sup> décembre 2014, la création d'un poste de direction à mi-temps (17h30 hebdomadaires). Ce poste a été proposé à M. Jérôme ANTHOINE, qui souhaite l'accepter.

Ces éléments ne modifiant pas les missions exécutées, Monsieur le Président propose de signer un avenant au contrat de M. Jérôme ANTHOINE avec la Communauté de Communes Sumène Artense, ramenant la durée hebdomadaire de travail de celui-ci de 35 heures hebdomadaires, temps plein, à 17 h30 soit un mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au terme du contrat.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces propositions et autorise le Président à signer les avenants aux trois contrats de travail correspondant.**

**E) Mise à jour du tableau des emplois de la C.C.S.A.**

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de la C.C.S.A. en tenant compte des avancements de grade et des promotions de l'année 2014 et de l'année 2015 ainsi que des départs en retraite de Messieurs Gérard LAVIALLE et Bernard JAUVION.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à mettre à jour le tableau des emplois de la C.C.S.A. et à le transmettre au CTP pour avis.**

**8) *Questions diverses :***

**A) Schéma de mutualisation des services et des moyens**

Monsieur le Président rappelle la lettre émanant de Monsieur le Préfet du Cantal adressée aux Communes et Communautés de Communes concernant le Schéma de mutualisation des services et des moyens.

Ce courrier rappelle que chaque EPCI doit rédiger son rapport de mutualisation des services et des moyens au plus tard pour le 31 mars 2015 et l'adresser à l'ensemble de ses Communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer.

La mutualisation des services et des moyens regroupe différents dispositifs tendant à la rationalisation des dépenses et à la réalisation d'économies d'échelle.

*A noter : l'AMF précise que les textes permettent d'élaborer ce rapport durant la première année qui suit le renouvellement des conseils municipaux soit pour elle jusqu'au 31/12/2015. Des renseignements complémentaires seront demandés à la Préfecture.*

**B) SYSTOM de Bort Artense : fin de convention pour mise à disposition d'un agent remplaçant et nouvelle mise à disposition**

A ce jour, trois personnes sont mises à disposition du SYSTOM de Bort Artense. Un agent à temps plein pour la gestion de la déchetterie et deux agents à temps partiel pour la gestion du quai de transfert et les remplacements à la déchetterie.

Suite à la demande d'un agent qui ne souhaite plus assurer les remplacements à la déchetterie, il est nécessaire de modifier par avenant sa mise à disposition.

Monsieur le Président précise qu'il sera nécessaire de trouver un nouveau remplaçant pour permettre une gestion quotidienne de la déchetterie et du quai de transfert.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cet avenant.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**